



L'an deux mille vingt deux

Le 07 juin à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, CHARRIERE Christiane, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, MICHE Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle

Excusés : **DUSSUCHAL Marion (pouvoir à GENTIL Isabelle), GOSTOLI Michel (pouvoir à BOCH Jean-Luc), HANRARD Bernard (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis)**

Absent : **VALENTIN Benoit**

Formant la majorité des membres en exercice.

M Christian VIBERT est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Préambule : POPROCK - Présentation d'étape du projet Transition La Plagne

Administration générale : 1. Approbation du règlement d'utilisation de la structure artificielle d'escalade de Plagne-Centre, 2. Motion relative à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique sur les territoires de la Plagne Tarentaise et d'Aime la Plagne, 3. Convention d'exploitation estivale de la télécabine Télébuffette (TC) 2022 avec la SAP et le SIGP

Finances : 4. Modification des tarifs du cinéma de Montchavin et de Plagne Centre, 5. Tarifs des salles de complexe omnisports de Plagne-Centre, 6. Approbation des subventions aux associations pour 2022, 7. Attribution d'une subvention au Club des Sports de La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs, 8. Attribution d'une subvention au Club des Sports de Montchavin La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs, 9. Attribution d'une subvention au Club de bobsleigh et luge de La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs, 10. Attribution d'une subvention à l'association Plagne Eaux Vives pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs, 11. Attribution d'une subvention au Football Club de Haute Tarentaise pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs, 12. Attribution d'une subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre (U.S.C.P.P.C.) et la commune de La Plagne Tarentaise et approbation de la convention correspondante, 13. Attribution d'une subvention à l'Union des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2022 et approbation de la convention correspondante, 14. Attribution d'une subvention pour 2022 à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne et approbation de la convention correspondante, 15. Tarifs de location des licences communales de débits de boissons

Ressources humaines : 16. Acquisition de bons cadeaux pour les départs en retraite et médailles du travail, 17. Création d'un poste saisonnier été 2022 – gestion des salles de Montchavin Les Coches et des structures gonflables, 18. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent pour le site des ALSH de Montchavin-Les Coches à temps complet, 19. Création du comité social territorial, 20. Convention relative à l'encadrement de jeunes par l'ONF durant l'été 2022, 21. Création d'un poste d'adjoint technique deuxième classe au centre technique municipal, 22. Opération Jobs d'été 2022

Préambule

Madame Laureline CHOPARD, de l'agence POPROCK, présente l'avancement du projet de transition La Plagne depuis sa dernière intervention lors du conseil municipal de février 2022.

1. Approbation du règlement d'utilisation de la structure artificielle d'escalade de Plagne-Centre

Afin de définir le champ d'application, les conditions d'accès et les consignes de sécurité de la structure artificielle d'escalade de Plagne Centre, le conseil municipal abroge le règlement intérieur adopté par la délibération 2004-002 du 02/04/2004 et adopte le nouveau règlement, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

2. Motion relative à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique sur les territoires de la Plagne Tarentaise et d'Aime la Plagne

Pour répondre aux besoins forts de production électrique vertueux dans le respect de l'environnement sur les territoires de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne, le conseil municipal approuve le principe d'une exploitation des torrents de l'Ormente et de Bonnegarde pour une production d'hydroélectricité.

(Votants : 28, pour : 28)

3. Convention d'exploitation estivale de la télécabine Télébuffette (TC) 2022 avec la SAP et le SIGP

Afin que la télécabine Télébuffette sise à Montchavin Les Coches puisse être exploitée cet été en accès libre et gratuitement pour les usagers, le conseil municipal approuve les termes de la convention à régulariser entre la SAP et la commune, en présence du SIGP pour cette exploitation durant la saison estivale 2022.

(Votants : 28, pour : 28)

4. Modification des tarifs du cinéma de Montchavin et de Plagne Centre

Dans le cadre de la revalorisation des tarifs promotionnels et groupe des cinémas de Montchavin et de Plagne Centre, le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, tels que présentés, et indique qu'ils seront applicables à compter du 15 juin 2022.

(Votants : 28, pour : 28)

5. Tarifs des salles de complexe omnisports de Plagne-Centre

Dans le cadre de la revalorisation des tarifs d'accès aux salles fitness-musculation et cardio du complexe omnisports de Plagne centre, le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

6. Approbation des subventions aux associations pour 2022

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le pouvoir de Monsieur Bernard HANRARD n'est donc pas pris en compte.

Suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve les subventions aux associations pour 2022.

(Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE, réintègre la séance.

7. Attribution d'une subvention au Club des Sports de La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs

Madame Fabienne ASTIER et monsieur Romain ROCHET, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Afin de soutenir financièrement le Club des Sports de La Plagne dans ses activités et suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 165 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 26, pour : 26)

Madame Fabienne ASTIER et monsieur Romain ROCHET, réintègrent la séance.

8. Attribution d'une subvention au Club des Sports de Montchavin La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs

Afin de soutenir financièrement Le Club des Sports de Montchavin La Plagne dans ses activités et suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 37 000,00 € et autorise monsieur Daniel-Jean VENIAT à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 28, pour : 28)

9. Attribution d'une subvention au Club de bobsleigh et luge de La Plagne pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs

Monsieur Jean-Luc BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le pouvoir de Monsieur Michel GOSTOLI n'est donc pas pris en compte.

Afin de soutenir financièrement le Club de bobsleigh et luge de La Plagne dans ses activités et suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 55 000,00 € et autorise madame Evelyne FAGGIANELLI à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Jean-Luc BOCH, réintègre la séance.

10. Attribution d'une subvention à l'association Plagne Eaux Vives pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs

Afin de soutenir financièrement l'association Plagne Eaux vives dans ses activités et suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 27 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 28, pour : 28)

11. Attribution d'une subvention au Football Club de Haute Tarentaise pour 2022 et conclusion de la convention d'objectifs

Afin de soutenir financièrement l'association Le Football Club de Haute Tarentaise dans ses activités et suite à l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 23 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 28, pour : 28)

12. Attribution d'une subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre (U.S.C.P.P.C.) et la commune de La Plagne Tarentaise et approbation de la convention correspondante

Pour contribuer à la fonction de « direction unique » assumée par l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 15 000,00 € et autorise le maire à signer la convention présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

13. Attribution d'une subvention à l'Union des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2022 et approbation de la convention correspondante

Au vu du rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve la subvention pour 2022 pour un montant de 15 000,00 € et autorise le maire à signer la convention présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

14. Attribution d'une subvention pour 2022 à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne et approbation de la convention correspondante

Mesdames Fabienne ASTIER et Patricia BERARD ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union Syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve la subvention d'un montant de 15 000,00 € pour 2022 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 500,00 euros pour la sécurité des galeries et autorise le maire à signer la convention présentée.
(Votants : 28, pour : 28)

Mesdames Fabienne ASTIER et Patricia BERARD réintègrent la séance.

15. Tarifs de location des licences communales de débits de boissons

Afin de répertorier les tarifs des licences communales de débits de boissons, le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, tels que présentés.
(Votants : 28, pour : 28)

16. Acquisition de bons cadeaux pour les départs en retraite et médailles du travail

Dans le cadre des départs en retraite et de l'attribution des médailles du travail, le conseil municipal décide l'octroi de bons cadeaux d'une valeur de 50 euros pour les personnes bénéficiant d'une médaille au titre des années de service et de bons cadeaux d'une valeur de 150 euros pour les agents partant en retraite.
(Votants : 28, pour : 28)

17. Création d'un poste saisonnier été 2022 – gestion des salles de Montchavin Les Coches et des structures gonflables

Afin d'assurer la gestion des salles de Montchavin Les Coches pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022 inclus, le conseil municipal décide la création du poste d'agent saisonnier pour la saison d'été 2022 dans les conditions telles que présentées.
(Votants : 28, pour : 28)

18. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent pour le site des ALSH de Montchavin-Les Coches à temps complet

Afin d'optimiser l'organisation et les prestations des centres de loisirs et de la garderie, le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'agent polyvalent à temps complet pour le site de Montchavin-Les Coches à compter du 8 juillet 2022.
(Votants : 28, pour : 28)

19. Création du comité social territorial

Compte tenu de l'effectif constaté au 1er janvier 2022 compris entre 50 et 199 agents, le conseil municipal décide de la création d'un comité social territorial et fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 titulaires et 4 suppléants et le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4 titulaires et 4 suppléants.
(Votants : 28, pour : 28)

20. Convention relative à l'encadrement de jeunes par l'ONF durant l'été 2022

Afin de permettre à l'ONF d'encadrer des jeunes employés par la commune pour l'entretien des forêts lors des chantiers d'été, le conseil municipal approuve la convention correspondante pour la période estivale 2022, telle que présentée.
(Votants : 28, pour : 28)

21. Création d'un poste d'adjoint technique deuxième classe au centre technique municipal

Suite à différents départs en retraite et au regard de l'activité croissante au service ferronnerie/métallerie, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, à compter du 1er juillet 2022.
(Votants : 28, pour : 28)

22. Opération Jobs d'été 2022

Afin de permettre à des jeunes âgés de 16 à 25 ans d'accéder à une première expérience professionnelle, le conseil municipal approuve la création de 30 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints d'animation ou d'adjoints administratifs pour la période estivale 2022.
(Votants : 28, pour : 28)

